



Modane, le 1^{er} février 2021

Madame la Députée, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Notre territoire subit une crise inédite, touché de plein fouet par les impacts de la crise sanitaire, des deux confinements et surtout par les dernières mesures relatives à la fermeture des remontées mécaniques.

En effet, les revenus du territoire proviennent essentiellement des activités touristiques, comme le confirme le diagnostic réalisé dans le cadre de la démarche ECCHO 2030 lancée récemment qui vise à mieux appréhender et accompagner les leviers de développement du territoire de Haute Maurienne Vanoise. La saison d'hiver représente 75% du chiffre d'affaires des principaux commerces, hébergeurs, et prestataires de service. Les vacances de février représentent à elles-seules 50% de ce chiffre d'affaires. La fermeture des remontées mécaniques combinée à l'incertitude relative aux mesures sanitaires a entraîné une sous occupation des hébergements à Noël et une vague d'annulation en janvier et février, risquant de priver l'ensemble des activités commerciales, malgré elles, de l'essentiel de leur revenu annuel. De fait, la plupart des commerces ont déjà enregistré 80% de perte de chiffre d'affaires à Noël par rapport à l'année précédente. La situation était difficile, elle s'avère désormais critique avec la perspective d'une saison blanche. Très peu d'entreprises à l'échelle nationale doivent faire face à de telles pertes.

Nous savons que vous avez fortement interpellé l'Etat qui a pris des mesures permettant de sécuriser certaines activités, notamment le fonds de soutien aux exploitants des remontées mécaniques, et l'ouverture du fonds national de solidarité aux commerces situés en station. Ces subventions ne remplacent pas l'activité d'une saison, mais permettent de protéger une partie de notre tissu économique. Nous avons noté que d'autres mesures sont en cours d'élaboration.

Malgré cela, nous sommes directement interpellés par des entrepreneurs sur des situations critiques dont nous voulions vous faire part et face auxquelles seule l'adaptation des dispositifs de soutien nationaux et une intervention massive de l'Etat permettront d'éviter des faillites en nombre. Il s'agit notamment :

- **des entreprises créées en 2020, quelle que soit la date de création.** Nous pensons à un hôtel, créé en janvier 2020, qui a commencé son exploitation au mois de septembre en ouvrant seulement son restaurant. Il peut prétendre à une aide du fonds de solidarité sur un chiffre d'affaires de référence modique, très loin de couvrir des charges mensuelles s'élevant à plus de 10.000 euros malgré le recours au chômage partiel. Ce cas est loin d'être isolé. Les entreprises ayant repris un commerce dans l'année font également appel à nous, et rencontrent les mêmes difficultés, comme une pharmacie, la seule à moins de 30 km pour les habitants du haut de la vallée, dont la fermeture serait préjudiciable pour le territoire, ou une boulangerie reprise en octobre et qui en peut faire valoir le chiffre d'affaires du fonds de commerce racheté pour bénéficier d'une indemnité. Nous pensons également à des restaurateurs qui ne pourront pas combler leur déficit en avril après la saison, ou aux magasins

de sport qui ont déjà investi dans leurs stocks. 188 établissements ont été créés en 2020 sur nos communes (Source : répertoire SIRENE). Au regard de ces situations, l'ouverture du fonds national de solidarité à toutes les entreprises créées en 2020 nous semble capitale, tout comme la modification de ses modalités. Il pourrait être envisagé de s'appuyer sur le chiffre d'affaires du prédécesseur pour le calcul de l'indemnité ou de couvrir une partie de leur charges fixes comme c'est le cas pour les exploitants des remontées mécaniques.

- **des établissements du secteur de l'hébergement** dont les charges fixes, structurellement élevées en station, sont loin d'être couvertes par le niveau d'indemnisation du fonds national de solidarité malgré leur classement sur la liste des activités S1. A titre d'illustration, une entreprise gestionnaire d'un hôtel créé depuis plus de 10 ans doit assurer le paiement de 16 000 euros mensuels de charges fixes. Elle bénéficie de 10 000 euros du fonds de solidarité. Or les annulations s'enchaînent sur les 30% de chambres réservées pour le mois de février. Son gestionnaire envisage un éventuel dépôt de bilan au printemps. Cette situation nous alerte sur les limites du fonds de solidarité dans sa forme actuelle et nous invite à soutenir un renforcement du dispositif pour l'ensemble des activités des stations ou une mesure complémentaire visant à couvrir une partie des charges fixes comme c'est le cas pour d'autres hébergeurs.
- **Des propriétaires de meublés touristiques qui sont pour la plupart sous statut de loueurs de meublés non professionnels (LMNP).** Ces propriétaires constituent le premier maillon de la fréquentation de nos territoires touristiques. Selon les données du cabinet G2A, les lits en meublés non professionnels représentent 43,1% du parc de lits commercialisés en Haute Maurienne Vanoise. C'est également 57,2 % des logements commercialisés selon les données de la taxe de séjour. Les propriétaires qui louent leur bien de manière autonome subissent de plein fouet cette crise. Sans loyers, ils ne pourront plus faire face à leurs charges. Leur défaut porterait un coup à l'offre locative que la Communauté de communes, l'Etat et ses partenaires (France Tourisme Ingénierie, Banque des Territoires, Atout France...) s'efforcent de qualifier par leurs politiques de soutien à la rénovation. A terme, cela nuira fortement à l'attractivité même du territoire.

L'enjeu est de taille et **les élus du territoire ne peuvent pas rester indifférents face à l'impact des décisions prises sur le plan national sur la structure même de l'économie locale.** En effet, les faillites ne feront que renforcer le phénomène de « lits froids » qui menace notre attractivité comme notre potentiel touristique, et multiplier la vacance commerciale, phénomène qui nécessite des investissements colossaux pour le contrer.

Nous savons que nous pouvons compter sur votre mobilisation et votre engagement en faveur de nos territoires de montagne. Nous espérons que ces éléments factuels vous permettront de mieux les défendre.

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, nous vous prions de recevoir, Madame la Députée, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, nos salutations les plus respectueuses.

Christian SIMON
Président de la CCHMV